

**Vous avez un projet ?
Faites-vous connaître !**

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

Téléphone :

Adresse du logement :

Quels travaux souhaitez-vous réaliser ?
.....
.....
.....

OCCUPATION ACTUELLE DU LOGEMENT :

- Résidence principale du propriétaire
- Logement loué (loyer/mois :)
- Logement vacant
- Logement vacant à usage autre qu'habitation

OCCUPATION PROJÉTÉE APRÈS TRAVAUX :

- Votre occupation personnelle
- Location à l'année
- Location saisonnière



Informez-vous auprès de

SOLIHA ALLIER

Maison de l'habitat
4 Quai Turgot - 03100 MONTLUÇON

➔ PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIEL

04 70 28 77 41
opah.agglomontlucon@solihha.fr

➔ PAR VOIE POSTALE

Nous retourner le coupon ci-joint à :
SOLIHA ALLIER
Maison de l'habitat
4 Quai Turgot - 03100 MONTLUÇON

➔ LORS DES PERMANENCES

- Dans les locaux de SOLIHA ALLIER les :
lundis et mercredis de 8h30 - 12h
et 13h30 - 17h
- En mairie le 2^{ème} mardi du mois
suivant un calendrier annuel
disponible dans chaque commune.

Toutes ces démarches sont gratuites et sans engagement

Communauté d'Agglomération Montluçonnaise



AMÉLIORATION DE L'HABITAT



**Dispositif en place
jusqu'au 31/12/17**

Vous êtes propriétaires occupants,
propriétaires bailleurs,
ou propriétaires de logements
vacants



**Profitez d'aides
financières
conséquentes
pour vous
engager dans
vos travaux.**

LES COMMUNES CONCERNÉES :

Domérat - Lamaids - Lavault-Sainte-Anne - Montluçon - Lignerolles
Teillet-Argenty - Prémilhat - Quinssaines - Désertines - Saint-Victor

Coupon à compléter et à retourner, affranchi,
à SOLIHA - Maison de l'habitat
4 Quai Turgot - 03100 MONTLUÇON



Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Depuis 2013, la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise s'est engagée dans un vaste programme d'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble de son territoire.

Les résultats de ces trois premières années confirment les besoins et la volonté des propriétaires de réaliser des travaux pour leur habitation mais également pour des logements mis sur le marché locatif.

En effet, plus de 1 500 porteurs de projet se sont renseignés sur les différents dispositifs d'aides financières et 415 logements ont d'ores et déjà bénéficié de subventions pour leur amélioration.

Cela représente près de 5,5 millions d'euros de travaux générés et principalement effectués par des entreprises locales. Dans le même temps, 3,5 millions d'euros de subventions ont été alloués aux propriétaires, comme levier financier à la réalisation des travaux.

Un opérateur spécialisé dans l'habitat privé, SOLIHA ALLIER (anciennement PACT) accompagne gratuitement et sans engagement chaque propriétaire dans son projet.

Ce programme se terminant fin 2017, profitez dès à présent de ce dispositif pour améliorer votre cadre de vie et valoriser votre patrimoine.

Le Président
Daniel DUGLERY

Pour quels travaux ?

➔ AMÉLIORER LE CONFORT

Réaliser des travaux dans des logements inconfortables.

➔ RÉALISER DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Engager des travaux qui permettent un gain énergétique après travaux : remplacement chaudière, isolation des combles, énergies renouvelables...



➔ ADAPTER LE LOGEMENT

Remplacer une baignoire par une douche accessible. Installer un monte escalier ou un ascenseur, réaliser une rampe d'accès...



Avant



Après

ATTENTION !

Ne pas commencer les travaux avant l'accord écrit des organismes financeurs. Seuls les travaux fournitures + poses réalisés par des entreprises sont subventionnables.

Quels sont vos avantages ?

➔ DES CONSEILS GRATUITS ET PERSONNALISÉS

par un opérateur spécialisé (SOLIHA Allier) : informations et conseils, permanences, visites sur place, étude de faisabilité de votre projet, assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subventions.

➔ DES AIDES FINANCIÈRES

de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), du Conseil Départemental de l'Allier, du programme Habiter Mieux et de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise.

- **Propriétaires occupants** : sous condition de ressources. Engagement d'occuper le logement en résidence principale pour une durée de 6 ans.
- **Propriétaires bailleurs** : sans condition de ressources. Engagement à louer le logement pendant au moins 9 ans en respectant un niveau de loyer et de ressources pour les locataires.

➔ DES AVANTAGES FISCAUX

- **Pour les propriétaires bailleurs** : déductions fiscales pouvant atteindre 60% des recettes.
- **Pour les propriétaires occupants** : des crédits d'impôt en utilisant certains matériaux.